

Le vif intérêt que je porte aux infortunés habitans de Ste. Anne des Plaines, m'ayant fait faire des recherches pour découvrir la cause probable de l'incendie de leur église, je n'ai pu l'expliquer qu'en supposant qu'il était l'œuvre d'un incendiaire.

J'ai tout lieu de croire maintenant que mes soupçons n'étaient point fondés; d'après tous les renseignements que j'ai reçus je demeure presque persuadé que le feu a été mis dans le grenier de la sacristie, au dessus d'un vestiaire où d'abord l'on avait cru que l'incendie avait originé.

Dans l'après-midi du 27 Octobre, deux étrangers suspects dont il serait peut-être possible de donner plus tard une exacte désignation, étant en voiture d'été quoique les chemins fussent alors couverts de neige, furent plusieurs fois rencontrés avant et durant l'incendie.—Vers 2 heures et demie on les vit venir au village par la route de Mascouche qui peut conduire à Ste. Thérèse ou à Ste. Scholastique.

En passant près du presbytère, ils arrêtèrent presque leur voiture pour regarder dans les fenêtres avec une attention extraordinaire et une effronterie sans bornes. Après avoir passé cette maison, qui n'a certainement rien de remarquable, l'un d'eux continua longtemps à la regarder d'un œil scrutateur et farouche.

La scélératesse était peinte sur leur visage, leur figure était si dure, si repoussante qu'une personne qui les vit entrer dans l'église vers 2 heures et demie en fit la remarque ainsi que deux autres personnes respectables qui, venant de Terrebonne à Ste. Anne, les rencontrèrent vers 4 heures à une lieue et demie du village. On a observé que leur voiture était restée au moins une demi-heure devant la porte de l'église. Vers 6 heures et demie lorsque déjà tout le toit de l'édifice était embrasé, deux hommes ou plutôt deux monstres à figure humaine passèrent en chantant sur le *Côteau* à 7 ou 8 arpens de l'église; ces scélérats eurent l'impudence de demander à un homme qui courait au lieu de l'incendie: *Qu'est-ce qui brûle?* C'est notre église, répondit-il.—*Eh! bien, cours éteindre le feu si tu peux, pour nous on s'en va.* Ces horribles paroles furent aussitôt suivies d'un éclat de rire infernal. A quelques arpens de là, un jeune homme leur demanda: *Est-ce notre église qui brûle?* On lui répondit d'un ton moqueur et insolent: *Absolument ce n'est pas celle de Terrebonne.* Plus loin dans le chemin qui conduit au *Trail-Quarré*, deux personnes qui accouraient à l'incendie les entendirent chanter et crier.

Dans ces différentes rencontres, l'obscurité empêcha malheureusement de bien distinguer leurs traits et la couleur de leurs habits; on a seulement pu remarquer leur cheval et la charrette dont la désignation exacte me porte à croire que ces êtres abrutis dont les cœurs féroces bondissaient de joie à la vue de l'incendie du Temple du Seigneur, étaient bien probablement les deux étrangers que l'on vit entrer dans l'église vers 2 heures et demie. A 3 lieues du village de Ste. Anne, entre 10 à 11 heures du soir, trois individus, dans une voiture parfaitement semblable à celle qui fut remarquée avant et durant l'incendie, arrêtèrent à une auberge où ils prirent à la hâte quelques verres de boisson. Ils étaient tellement pressés qu'ils ne voulurent pas donner à l'aubergiste le temps de remettre le change de leur argent. A la désignation de leurs habits et de leur figure, nous avons cru reconnaître les deux étrangers qui arrêtèrent à l'église dans l'après-midi. Le troisième individu qui fut ramassé je ne sais où, demanda en anglais à ses deux compagnons combien il y avait encore de milles à faire? Six milles, lui répondit-on. Il y a cette distance entre cette auberge et le village de Ste. Thérèse.—Honnî soit qui mal y pense.

Comme il me paraît bien probable, d'après tous les renseignements qui m'ont été donnés, que le feu a été mis à l'église de Ste. Anne et comme on a eu lieu de croire qu'il avait été mis à celle de St. Philippe, je prends la liberté de conseiller fortement à Messieurs les Curés de tenir presque continuellement fermées les portes des Sacristies et celles de l'église à certaines heures de la journée. Ils ne sauraient trop se désier de tous ces fanatiques, de ces étrangers vagabonds, hypocrites qui depuis quelques années parcourent nos paisibles campagnes dans des vues hostiles au catholicisme.

Espérons cependant que la Divine Providence veillera sur nous pour nous préserver de tous les dangers qui nous environnent, pour éloigner tous les malheurs dont nous menacent ces lâches et vils ennemis de la foi catholique.

UN CITOYEN BIEN INFORMÉ.

Terrebonne, 2 Février 1844.

#### BULLETIN.

Recensement du Comté de Montréal.—Miliciens.—M. Bibaud.

Nous remercions M. Papineau, commissaire du recensement du comté de Montréal de la politesse qu'il a eu de nous envoyer une copie de l'acte pour faire le recensement des habitans du Bas-Canada et pour obtenir certains renseignements y mentionnés, avec un modèle ou cédule du recensement à faire. Nous espérons que tous les habitans se feront un plaisir de fournir les renseignements demandés dont la connaissance ne peut manquer d'être du plus haut intérêt public. Nous croyons qu'il serait avantageux et que les personnes éclairées rendraient un véritable service, si elles avaient la complaisance d'expliquer aux habitans l'objet de ce recensement et de dissiper par là les craintes et les appréhensions qu'ils ont coutume d'avoir dans ces circonstances, surtout dans certaines campagnes. Ce serait le moyen de rendre cette besogne

plus facile et plus complète, et d'exempter peut-être un certain nombre de payer l'amende de £2 10, encourue par les récalcitrans. Il est à souhaiter que cette statistique puisse se faire sans obstacle et que les documens curieux, qu'elle doit contenir, soient complets.

Le gouverneur, sir Charles Metcalfe, vient d'émaner une proclamation annonçant que tous les miliciens de la dernière guerre, auxquels il avait été promis des terres et qui ne les ont pas encore obtenues, pourroient les obtenir depuis le 1er. de mars de la présente année, jusqu'au même quantième 1845. On trouvera dans nos colonnes la susdite proclamation et la direction que donne à ce sujet le Département des terres de la Couronne.

M. Bibaud perd son tems et ses peines à vouloir nous faire la guerre. Les Editeurs ou plutôt l'Editeur des *Mélanges*, n'est pas l'auteur qui signe un *Souscripteur*. Il nous semble que nous en avons déjà assez dit à M. Bibaud pour le convaincre que nous n'y avons pris aucune part. Nous n'avons pas non plus essayé de défendre la censure susdite. Nous savions notre correspondant capable de le faire. Si M. Bibaud veut en connaître le nom nous sommes prêt à le lui donner. L'auteur n'en décline pas la responsabilité. Voici comment il nous écrit dans une lettre du 19 courant *Je me hâte de vous dire que vous avez liberté entière de me dénoncer comme auteur de la lettre qui signale au public le . . . de l'histoire de M. Bibaud et qui a été publiée dans l'avant dernier N<sup>o</sup>. de vos "Mélanges."*

*Je ne crains nullement le résultat d'une poursuite judiciaire: et M. Bibaud, s'il se laisse consulter par le bon sens, n'osera m'attaquer sur ce terrain.*

Par là, M. Bibaud peut voir que nous sommes en état et en liberté de lui donner le nom du prétendu libelliste, quand il le voudra. Mais nous ne voyons pas encore l'avantage que M. Bibaud pourait en tirer. Il nous semble que le nom n'y fait rien et que le plus avantageux pour lui est de démontrer que la censure tombe à faux. S'il y avait eu un peu moins de passion dans sa réplique, nous nous serions fait un devoir de la reproduire. Car nous pouvons assurer M. Bibaud, quoiqu'il en dise, que tout le mal que nous lui souhaitons, c'est qu'il puisse se disculper. Malheureusement, il ne paraît pas en prendre les moyens. M. Bibaud nous reproche de lui avoir dit des injures dans notre article éditorial du 20, nous ne pouvons encore comprendre en quoi nous l'avons injurié. Est-ce que par hasard, M. Bibaud regarde comme libelle, injure, réflexion immorale toute hésitation sur la véracité de son histoire?

M. Bibaud nous accuse d'imprudence en nous faisant dire que nous avons fait l'éloge de son livre sans l'avoir lu. N'en déplaise à M. Bibaud, qui va encore prendre cela pour une injure sans doute, nous n'avons point dit cela. Nous avons dit seulement que nous nous étions fait un plaisir de le recommander aussitôt après avoir reconnu l'opportunité et l'avantage d'un semblable plan, sans entrer dans le mérite intrinsèque de l'histoire. Nous ne prétendons pas nous justifier ici de l'accusation d'imprudence lancée contre nous, nous voulons seulement remarquer à M. Bibaud qu'il ne devrait pas le dire lui-même, car s'il y a eu imprudence de notre part, il faut que nous ayons pris pour une bonne autorité ce qui ne l'était pas. Mais arrêtons-nous. M. Bibaud va croire encore que nous lui disons des injures. Il n'en dit pas, lui, et ne peut en dire. L'expression de *pieuses fraudes*, prise en bonne part par lui, doit nous en convaincre. Certainement M. Bibaud après cela doit être innocent. Nous espérons que c'est la dernière fois que nous revenons sur cette matière.

#### NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Nous avons eue le plaisir d'assister hier pour la seconde fois à l'examen mensuel de l'école des Frères, qui s'est fait en présence de Mgr. l'évêque de Québec, de Mgr. l'évêque de Sidyme, de M. le curé de la paroisse et de plusieurs autres messieurs du clergé de la ville et de la campagne, ainsi que des officiers et des membres de la Société d'Education, et de quelques autres messieurs. Les enfans ont été examinés sur les matières suivantes: catéchisme, géographie avec cartes, grammaire française et analysée, lecture, écriture, tableaux chronologiques, histoire générale, histoire du Canada arithmétique, géométrie, dessin linéaire, etc. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit, en rendant compte du premier examen auquel nous avions assisté, de l'ordre et de la discipline qui règnent dans cette école, du système d'enseignement qu'on y pratique et de ses effets merveilleux. Nous ajouterons seulement qu'il y a eu depuis un progrès sortent dans les différentes classes. Ceux qui n'ont pas eu le même avantage que nous,